

Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL



E FOOT 38

Le Foot en Isère, Moi j'adhère

SAISON 2023-2024

**Ensemble de PV N°671
du 19 septembre 2024**



LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné, Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995.
Son Siège sera baptisé le 3 juillet 2022 "Espace Michel Muffat-Joly".



COMITE DE DIRECTION

Réunion du 3 septembre 2024 à 18h30

Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

Président : M. GIROUD-GARAMPON

Présent(e)s : Mmes BRAULT Annie – STRAPPAZZON Laurie - MM. BOULORD Jean Marc - BUOSI Bernard - LOSA Jean Michel - MALLET Marc – MAZZOLENI Laurent - MONTMAYEUR Marc – MONIER Patrick –SOZET Jean Louis - THEVENIN Cyril - TRUWANT Thierry - VACHETTA Michel –VEYRET Bernard.

Excusés : MM. BOURGEOIS Samuel - CHASSIGNEU Guy – CICERON Fabien – COCHARD Jean Luc – NURIT Fabien - SCELLIER Christian

Assistent : Mme DA ROCHA Elisabeth – M Youssef N'AIT DRISS.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du Comité de Direction du 4 juillet 2024
2. Courriers et informations diverses
3. Retour sur réunions avant saison + rappel dates à venir
4. Composition des Commissions 2024-2028
5. Bilan inter saison
6. Permanences sportives
7. Affiliations Nom du club
8. Préparation accueil ANPDF
9. Réunions U7-U9 et U10-U11
10. Projet sponsoring et suivi poste secrétaire comptable
11. Questions diverses

Le Président Hervé GIROUD-GARAMPON ouvre la séance à 18h30

1 APPROBATION DU PV DU COMITE DE DIRECTION DU 4 JUILLET 2024

Il n'y a pas d'observation, le PV est adopté à l'unanimité

2 COURRIERS ET INFORMATIONS DIVERSES

COURRIERS :

- Carte remerciements de T. Truwant pour le soutien apporté lors du décès de son beau père
- Invitation du club de Vezeronce à leur AG le 14 septembre. Représenteront le District : Jean Marc Boulord et Michel Vachetta
- Courrier anonyme: mécontentement concernant l'augmentation des licences de certains clubs grenoblois, souhaite l'intervention du District, le Président répond à cet « anonyme » que les cotisations des clubs ne sont pas soumises à l'approbation du District. Nous rappelons que le prix des licences jeunes à la Ligue n'excède pas les 20 €. Par ailleurs de nombreuses aides sont proposées aux jeunes, la carte tatoo, le pass sports... il est d'ailleurs possible que la ville de Grenoble propose d'autres aides.
- Courrier du club d'Echirolles qui sollicite le District afin que leur U15F puissent évoluer dans le District du Rhône car ce dernier possède un championnat à 11. La commission Féminines accepte cette demande, le Comité valide également.
- Courrier de la LAuRAFoot concernant la répartition du nombre d'équipes par District pour la participation au critérium U 13 saison 24-25, Pour l'Isère nous restons à 8 comme la saison passée.
- Courrier de la LAuRAFoot : reconduction du Challenge National Futsal Seniors Féminines et U18 Garçons sous une nouvelle dénomination : la Coupe Nationale Futsal. Les dates sont communiquées.
- Note de la Fédération sur le Droit de se taire qui doit être rappelé et appliqué sur les procédures disciplinaires, ainsi que de nouvelles modalités dans la saisie d'interdiction de prise de licences.
- Candidatures AG d'été : Clubs Unifoot – St Cassien
- Candidature AG d'été annulée : Club St Cassien
- Candidature JND du 15 juin : Club des 2 Rochers

- Mail de la commission des arbitres proposant M N'AIT DRISS Youssef comme nouveau Président de la commission
Les membres du Comité valident à l'unanimité cette proposition.

INFORMATIONS DIVERSES DU PRÉSIDENT :

- Hervé Giroud- Garampon rappelle l'opération mini buts, la deuxième partie est lancée et il reste quelques clubs qui ne se sont pas connectés. Idem pour l'opération Nike ;
- Le Président informe du Barème disciplinaire de la LAuRAFoot pour l'atteinte au principe de neutralité, ce barème a été voté lors du conseil de Ligue réuni le 13 juillet 2024. Mise en place de sanctions sportives qui doivent s'appliquer dans tous les districts d'Auvergne Rhône Alpes de façon identique.
- Compte rendu du séminaire des Présidents qui a eu lieu samedi dernier :
Les points abordés
 - Election du représentant de la ligue Auvergne Rhône Alpes au Bureau des collèges national : Joel Malin (Pst Ain) est élu. Thierry Charbonnel (Cantal) est élu suppléant.
 - Débat sur le représentant territorial des Districts au Conseil de ligue mandature 24-28, Féminisation et parité étant de rigueur, pour le District de l'Isère ce sera Elodie Diasparra qui sera notre représentante.
 - Budget Fafa transport – Equipements
 - Formations initiales d'arbitres, frais pédagogiques qui augmentent
 - Formation premier secours des arbitres rendue obligatoire (nous verrons avec le CDOS pour l'organisation de ces formations)
 - Barème Laïcité
- Liste des représentants Isérois à l'AG de Ligue qui aura lieu le 26 octobre

GIROUD-GARAMPON Hervé
BOULORD Jean Marc
BRAULT Annie
CICERON Fabien
COCHARD Jean Luc
FERRER Brigitte
LOSA Jean Michel
MALLET Marc
MAZZOLENI Laurent
MONTMAYEUR Marc
SOZET Jean-Louis
TRUWANT Thierry
VACHETTA Michel
VEYRET Bernard

3- RETOUR SUR RÉUNIONS AVANT SAISON + RAPPEL DATES À VENIR

6 réunions ont eu lieu à ce jour, interventions de M Montmayeur, M Mallet, L Mazzoleni, JL Sozet, A Brault ,JM Boulord, M Vachetta. Plusieurs retours notamment sur le nouveau parcours de

formation, mécontentement sur le fait que les anciens diplômés (CFF) doivent être « recyclés » pour rester valables en basculant sur les nouveaux diplômés ; assez satisfaits en revanche de la nouvelle formule du barème lutte contre les incivilités (ex bonus malus).

Dans l'ensemble les réunions se sont bien passées, certaines en revanche étaient monotones...

Restent à venir les réunions suivantes :

SENIORS D4 POULE C

Lundi 09/09/2024 à 19h 284 route du stade, 38134 Saint Joseph de Rivière. Saint Joseph de Rivière

SENIORS D4 POULE D

Lundi 09/09/2024 à 19h salle guilleraux, 90 route de trieux 38890 St Chef (à cote du terrain de football). Balmes NI

SENIORS D4 POULE E

Lundi 09/09/2024 à 19h stade de Viriville les granges 38980 Viriville Formafoot B.V

4- COMPOSITION DES COMMISSIONS 2024-2025

Candidatures : Febusse Florian – Lazzaron Alain – Billard Vanessa – Boyat Eric – Guegen Yvan - ES Safi Jaouad –

Commission d'Appel

Président : Marc MONTMAYEUR

Membres :

MMES. Aline BLANC – Annie BRAULT

MM. Christophe BONNARD – Eric BERTHELET - Didier FRANZIN –Reda EL RHAFFARI - Laurent MAZZOLENI –El Mostafa MOUMJID - Christophe PION - Vincent SCARPA – Thierry TRUWANT- Franck VAILLANT -

Représentant des Arbitres : Carlos FERNANDES

Commission des Arbitres

Président : N'AIT DRISS Youssef

Membres : MM. ABELA Stéphane – BELBACHIR Hamza – CUSANNO Stéphane – DEHMANI Monia – DETHOOR Sylvain – FERNANDES Carlos – HUERTAS Pierre – KHAL AMENAY – KODKADJANIAN Jean-Marie – LALO Aboubaker – LAZAMI Fouad – LAZZAROTTO Jean-Laurent – MILED Fayçal – MORE Claude – PICARD Brice – SABATINO Joseph – SAINT ALBIN Laurent – SPARAPANO Patrick – VAGNEUX Luc

Représentant du Comité de Direction : Jean-Louis SOZET

Représentant des arbitres au Comité de Direction : Cyril THEVENIN

Représentant des éducateurs : Houcine LAOUAR

C.T.D.A. : Hakim BEN EL HADJ

Commission Ethique et Prévention

Président : Marc MALLET

Membres : Franck AGACI - Jean-Paul BERT – Marc MONTMAYEUR – Christian SCELLIER

Commission des Délégations

Président : Yohan DUTCKOWSKI

Membre : Marc MALLET – Samid LAZAAR

Commission de Discipline

Président : Jean-Louis SOZET

Membres : Cataldo BALDINO – Daniel CHABERT – Fabien CICERON – Jean Luc COCHARD - José DA CUNHA VELOSO – Manuel GOMES DIAS – Jacques MICHEL - Claude MORE – Fabien NURIT -

Représentant des Arbitres : Claude MORE

Instructeurs : Tony ALBERT - Jean-Paul BERT – Jean-Marc BOULORD - Marc MONTMAYEUR

Commission FMI

Président : Marc MALLET

Membre : MM Jean Marc BOULORD

Représentant des Arbitres : Carlos FERNANDES

Commission Féminines

Président : Jacques ISSARTEL

Membres : Diane APPLANAT – Christian BAYLE – Elodie DIASPARRA - Lucie MATHIEU – Allison POINARD BONIN - Laurie STRAPPAZZON

Commission des Finances

Président : Fabien CICERON

Membres : Bernard VEYRET - Jean-Louis SOZET

Commission du Foot d'Animation et de Labellisation et Tournois

Président : Gérard BOUAT

Membres : Samuel BOURGEOIS - Jérémy HUGONNARD ROCHE + Thomas BARTOLINI + le référent de secteur

Commission Foot en semaine et Entreprises

Président : Patrick MONIER

Membres : Cédric DOLCETTI - Farid EL MASSOUDI – Janick LOUIS

Commission Futsal

Président : En cours de réorganisation

Référent : Michel VACHETTA

Commission Juridique

Président : Laurent MAZZOLENI

Membres : Mme Elisabeth DA ROCHA - MM. Jean-Marc BOULORD - Marc MONTMAYEUR – Michel VACHETTA – Didier FRANZIN + 2 membres issus de la Commission des Présidents de clubs

Commission Médicale

Président : Dr Alexandre LABROSSE

Membres : Mme Lykke TAMM - Yawo ALANGUE – Jean Jacques ALLAGNAT - Jean BAILLY - Jean-Jacques BROUSSET –Jean-Louis GABAUDAN –Audrey LOISELAY - Sabine RUFFIO THERY (Psychologue) – SAMMUT Stéphane - Gilles VERNEY – Christian SCELLIER Jérôme STEIDEL (cardiologue) – Guillaume GRANGIE (kiné) – Marion COUNIL – Anaïs MONTAGNAT RENTIER

Représentant de la Commission Technique : Thomas BARTOLINI

Commission des Partenaires et d'Organisation

Président : Thierry TRUWANT

Membres : Elisabeth DA ROCHA – Fabien CICERON – Marc MALLET - Michel VACHETTA - Ainsi que tous les partenaires

Commission des Règlements

Président : Jean-Marc BOULORD

Membres : Mme Aline BLANC - Gilbert REPELLIN

Commission Sportive et coupes

Président : Michel VACHETTA

Membres : Mmes Annie BRAULT - Laurie STRAPPAZZON

MM. - Bernard BUOSI – Gérard BOUAT - Florian FEBUSSE - Patrice GALLIN - Daniel GUILLARD – Daniel HUGOT - Daniel MARCHAL – Claude MAUGIRON –

Commission Statut de l'arbitrage

Président : Michel VACHETTA

Membres : Franck AGACI - José DA CUNHA VELOSO – Youssef N'AIT DRISS - Florent NARDIN – Joseph SABATINO - Cyril THEVENIN - Jean Luc ZULIANI -

Commission de Surveillance des Opération électorales

Président : En En cours de réorganisation

Membres : Aline BLANC

Commission Technique

Président : Samuel BOURGEOIS

Membres : Nicolas BACH –Gregory BARDARO - Arthur BARRIERE - Nathan BOURGUIGNON - Kamel BOUZERARA – Olivier BUSTOS - Maxime CLAIN - Thomas DE TYCHEY – Stéphane DOUBLET - Nicolas EYEGHE MINKO - Thibaut GAUTHERON - Arnaud GENTY – Alexandre HAUW - Antoine HENRY - Arthur LAMARCHE- Hocine LAOUAR – Yoann LASSALLE - Frédéric LAZZAROTTO –Antoine MAISONNASSE -Cyril MARTIN - Sébastien NAVAS – Karl PLANCHE – Gilles PULEIO - Jean-Pierre ZACCARIA

C.T.D : Thomas BARTOLINI

CTD DAP : Jérémy HUGONNARD-ROCHE

Educateurs Sportifs : David CAZANOVE - Mehdi BENLAHRACHE

Commission des Terrains et installations sportives

Président : Guy CHASSIGNEU

Membres : André BEJUIT - Cataldo BALDINO – Eric BOYAT – Alain LAZZARON - Jean François TOUILLON – Jean Jacques VITTOZ

Commission des Présidents de clubs

Président : Fabien NURIT et Bernard VEYRET

+ 2 présidents de club par secteur

REFERENTS DES 7 SECTEURS

SECTEUR BIEVRE VALLOIRE

Fabien CICERON, Jean-Luc COCHARD- Bernard VEYRET

SECTEUR LA MURE

Jean-Louis SOZET, Laurie STRAPPAZZON

SECTEUR ST MARCELLIN

Bernard BUOSI, Fabien NURIT

SECTEUR PONTCHARRA

Marc MONTMAYEUR

SECTEUR GRENOBLE / FONTAINE

Marc MALLET, Thierry TRUWANT

SECTEUR VOIRON

Annie BRAULT, Laurent MAZZOLENI, Guy CHASSIGNEU

SECTEUR BASSE ISERE

Michel VACHETTA, Jean Marc BOULORD

FOOTBALL EN SEMAINE et ENTREPRISES

Patrick MONIER

FUTSAL

En attente

5- BILAN INTER SAISON

Le Président souligne que cette année a été très compliquée suite au manque de personnel en comptabilité, il a dû reprendre certaines tâches avec le Trésorier et en terme de ressenti n'a pas trouvé beaucoup de soutien de la part de certains membres ;

6- PERMANENCES SPORTIVES

Les permanents cette saison seront :

BRAULT ANNIE - JEAN MARC BOULORD – THIERRY TRUWANT – MARC MONTMAYEUR – MICHEL VACHETTA

LE REFERENT FMI RESTANT MARC MALLET

7- AFFILIATIONS NOM DU CLUB

Afin de Faciliter l'identification du club par le public, Il faudra désormais pour les nouveaux clubs qu'il y ait dans leur nom une référence à leur localisation, application par la Ligue également.

8-PREPARATION ACCUEIL ANPDF

Déjà évoqué, l'Isère accueille cette année la réunion ANPDF qui regroupe 18 districts, cette réunion aura lieu au mois d'octobre. Thierry TRUWANT expose l'organisation et le planning des 2 journées prévues. La quasi-totalité des Présidents conviés ont répondu présents.

9-REUNIONS U7-U9 ET U10-U11

Foot d'Animation- Commissions U6/U9

Réunions de secteur

Secteur	Date de la réunion	Lieu	Horaire	Représentant District
Grenoble/Fontaine	Lundi 16 septembre	FC2A (Siège – 55/57 avenue Maréchal Randon – Grenoble)	19h	Thierry TRUWANT

Voiron	Mardi 10 septembre	Voiron (Stade Plan Menu – Coublevie)	19h	Laurent MAZZOLENNI
St Marcellin	Jeudi 19 septembre	St Vérand (Stade)	19h	Bernard BUOSI
La Mure	Jeudi 12 septembre	Bourg d'Oisans (Gîte le Grand Renaud du Bourg d'Oisans - route du stade – 38520)	19h30	
Pontcharra	Jeudi 12 septembre	St Hilaire du Touvet (Stade)	19h	Marc MONTMAYEUR
Bièvre- Valloire : Sous secteur Reventin	Lundi 16 septembre	Beauvoir (Stade)	19h	
Sous secteur La Côte St André	Lundi 9 septembre	Balbins (Stade)	19h30	Bernard VEYRET
Basse Isère (Sect. A)	Lundi 23 septembre	Ruy Montceau (Stade)	19h	Jean Marc BOULORD Michel VACHETTA
Basse-Isère (Sect.B)	Jeudi 19 septembre	La Tour du Pin (Stade)	19h	Jean Marc BOULORD Michel VACHETTA

Foot d'Animation- Commissions U10/U11

Réunions de secteur

Secteur	Date de la réunion	Lieu	Horaire	Représentant District
Grésivaudan	Jeudi 5 septembre	Le Versoud (17 rue de la Résistance)	19h	
Nord Isère	Jeudi 5 septembre	Saint Chef (Stade)	19h30	
Grenoble/Fontaine	Vendredi 6 septembre	District de l'Isère (Sassenage)	19h	
Bièvre- Valloire	Vendredi 6 septembre	Artas (Gymnase)	19h	
Voiron & St Marcellin	Lundi 9 septembre	Voiron (Stade Plan Menu – Coublevie)	19h	
La Mure	Lundi 9 septembre	Notre Dame de Mésage (Stade)	19h	Laurie STRAPAZZON

10-PROJET SPONSORING ET SUIVI POSTE SECRÉTAIRE COMPTABLE

Le Président informe que le projet présenté en juillet n'est plus d'actualité, concernant le poste de secrétaire comptable il a reçu avec Jean Michel Losa un jeune homme , Ahmed Smirani, à qui il a été proposé un contrat d'apprentissage de 2 ans. Dans un premier temps il s'occupera de la comptabilité dans l'attente du retour d'Elodie en congé maternité (intérimaire en juillet et aout) qui a accepté une proposition d'embauche à compter de janvier, et pour la suite de son apprentissage Ahmed, reprendra aussi la partie sponsoring.

11- QUESTIONS ET INFOS DIVERSES

- Thierry Truwant rappelle la participation du District l'an passé au village des sports à l'Alpexpo et informe que cet évènement est de nouveau proposé lors de la Foire de Grenoble, le village des sports aura lieu du 1 au 3 novembre. Il propose de faire connaître l'activité Golf foot (l'an passé le Foot en marchant était à l'honneur) et demande aux membres du CD de se positionner sur cet évènement, Une réponse doit lui être apportée avant le 13 septembre ;

- Remarque de JM Boulord : Suspension de terrain, afin de respecter une certaine éthique, cette suspension doit être appliquée uniquement sur match de championnat (et non sur match de coupe... Isère, Gambardella). Acté.

- Question de M. Montmayer

Demande le Nom des représentants du Comité de Direction mandatés pour faire appel du CD et le représenter : MM. Losa – Mallet – Vachetta, il est rappelé qu'un Appel est fait d'office sur une sanction à partir de 6 matchs de suspension, l'Appel sera à titre principal.

- JM Boulord : demande d'entente féminines senior à 8 de Bourbre avec un club de Savoie Ces clubs souhaitent faire jouer une équipe dans l'Isère, l'autre en Savoie. Cependant la Savoie oblige à engager l'équipe 1 dans leur département.

La commission Féminines s'y oppose, Le Comité refuse également cette entente ne voyant pas d'intérêt d'avoir une entente en Isère et une autre en Savoie.

- Présentation du Président de la CDA

Youssef N'AIT Driss, 29 ans, chef d'entreprise. Arbitre en Régional 1.

Il explique son projet de restructuration de la commission

23 membres cette saison, tous séparés en fonction de leurs compétences dans différents pôles : un pôle administratif qui va chapeauter l'ensemble des dossiers des arbitres, avec un projet de numérisation des dossiers

Un pôle désignation

Un pôle observation et un pôle fidélisation.

Un accent sera mis sur le recrutement, et sur l'accompagnement des arbitres en difficultés.

Mise en place d'une formation continue de D5 à D1 afin d'avoir des arbitres de qualité

Formation continue aussi pour les observateurs d'arbitres.

L'objectif est de redonner une image positive de l'arbitrage en Isère.

Date de la prochaine commission juridique : L Mazzoleni la fixe au lundi 7 octobre à 18h00.

Le président clôture la séance à 21h50

Prochain CD 17 octobre

Hervé GIROUD-GARAMPON
Président du District

Elisabeth DA ROCHA
Responsable administrative



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 17 septembre 2024

Procès-Verbal N° 671

FRAIS ARBITRAGE 2024-2025 – CAISSE DE PEREQUATION

Nous informons tous les clubs que pour la saison 2024-2025 les provisions de frais d'arbitrage restent inchangées. Rappel des catégories : D1 – D2 – D3 – U20 D1 et U17D1.

TRESORERIE

FORFAIT GENERAL

Amende 68 €

Du 9 au 15 septembre

U17 D3 / Phase 1	526562 Fc Oisans 1
U17 D3 / Phase 1	550795 Rc Bouvesse 1
U17 D3 / Phase 1	541585 US du Val D'ainan 1
U15 D3 / Phase 1	541585 US du Val D'ainan 2

FORFAIT JOURNEE

Du 14 et 15 septembre

Amende 32 €

U15 D2 / Phase 1	533035 Villeneuve Aja 1
U15 D3 / Phase 1	514916 Tullins As 1
U15 D3 / Phase 1	517051 Rives Sp. 1
Coupe Isere Fabrice Marchiol	590249 Froges Foc 1

FMI NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 14 au 15 septembre - Voir PV Commission FMI n° 671

VOEUX DES CLUBS – ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER

En prévision de l'Assemblée Générale d'Hiver du District, qui aura lieu le 22 ou 23 novembre 2024, Et en application de l'article 12.5.2 des statuts du District Les propositions de modifications aux règlements du District et les questions diverses doivent parvenir au Comité de Direction avant la date de l'Assemblée Générale. Afin que ces questions, vœux, soient préalablement étudiés par la mission juridique nous vous remercions de les faire parvenir **pour le 4 octobre au plus tard.**

APPEL A CANDIDATURES CLUB D'ACCUEIL DE NOS ASSEMBLEES GENERALES 24-25

Le Comité de direction du 4 juillet dernier a fixé les prochaines dates des Assemblées du District saison 24-25

Elles se tiendront :

- Pour l'AG d'Hiver le vendredi 22 ou samedi 23 novembre 2024
- Pour l'AG d'Eté le vendredi 27 ou samedi 28 juin 2025

Si vous souhaitez accueillir une de ces Assemblées vous pouvez d'ores et déjà nous faire parvenir votre candidature, nous reviendrons alors vers vous pour le cahier des charges.

Merci à vous !

NOUVEAU ATTESTATION AFFILIATION

Nous vous informons qu'une nouvelle fonctionnalité via footclubs permet d'éditer une attestation d'affiliation FFF :

Dans footclubs, « **Organisation** » puis « **Editions et extractions** » **Sélectionnez « Attestation affiliation**

The screenshot shows the FFF website interface. On the left, there is a navigation menu with 'Organisation' selected. Under 'Editions et extractions', 'Attestation affiliation' is highlighted with a red circle. The main content area shows a dropdown menu for account selection with options: '0000 - FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL', '8600 - LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE FOOTBALL', and '8602 - DISTRICT DE L ISERE'. Below the dropdown, there are radio buttons for 'Seulement les écritures non marquées' (selected) and 'Toutes les écritures'. There is also a checkbox for 'Marquer les écritures non marquées' and a date range selector. At the bottom, there are buttons for 'Valider' and 'Rafraîchir'.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr

STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	jmlosa@isere.fff.fr
Secrétaire général	ttruwant@isere.fff.fr
Trésorier	fcicéron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	edarocha@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr
Educateur Sportif	mberlahrache@isere.fff.fr
CTDA	hbenelhadj@isere.fff.fr



COMMISSION ARBITRES

MARDI 17-09-2024 à 18h30

Procès-Verbal N°671

Président : N'AIT DRISS Youssef

Présents : SABATINO Joseph - KODJADJANIAN Jean-Marie - MORE Claude - HUERTAS Pierre – SAINT ALBIN Laurent -THEVENIN Cyril –CUSANNO Stéphane - SPARAPANO Patrick - VAGNEUX Luc - KHAL AMENAY

Visio : MILED Fayçal

Excusés : FERNANDES Carlos - PICARD Brice - - LALO Aboubakar – BELBACHIR Hamza - ABELA Stéphane - DEHMANI Monia - DETHOOR Sylvain

Assiste : CTDA – BEN EL HADJ Hakim

arbitres@isere.fff.fr

NOTE AUX ARBITRES

INFORMATIONS SAISON 2024 -2025

GROUPE PROMOTIONNEL

Les arbitres de moins de 35 ans intéressés par le groupe promotionnel sont convoqués le MARDI 1^{er} OCTOBRE 2024 à 19h00 au DISTRICT de l'Isère à Sassenage pour effectuer un questionnaire théorique .
Merci d'être muni d'un téléphone portable avec connexion internet ou d'un ordinateur ou d'une tablette .

ARBITRES AVEC PROBLEMES DE DEFRAIEMENT LE JOUR DU MATCH :

Si problèmes de défraiements le jour du match par les clubs présents sur la rencontre concernée ,
il faut contacter cette saison à la commission des arbitres la personne responsable suivante qui s'occupe des impayés en lui envoyant un mail avec les justificatifs affaissant :

Noms des clubs , match concerné , double de la feuille de frais .

HUERTAS Pierre : Mail = pierre.huertas@sfr.fr

ARBITRAGE :

Conformément au R I de la CDA :

Les arbitres ayant échoué au test physique du rattrapage le 11/11/2024 (sous les minimas) seront rétrogradés en division inférieure et ne pourront pas arbitrer la saison en cours.

Les arbitres NON –EXCUSES lors de l'AG du 07 / 09/2024 ne seront pas désignés les week-ends du 5, 12, 19 octobre 2024.

DESIGNATEURS

Nom	Catégorie	Téléphone	Mail
Amenay KHAL	<u>Assistants</u> : Ligue/District <u>Centraux</u> : D1 – D2 <u>Ligue Jeunes</u> : U20R2 – U18R1 Coupe de France - Coupe Isère Groupe Promotionnel	-	khialamnay@gmail.com
Jean-Marie KODJADJANIAN	<u>Centraux</u> : D3 - D4 – D5	06 21 31 09 49	designationarbitresisere@gmail.com
Fayçal MILED	<u>Féminines</u> : District et Ligue	06 70 54 86 05	faycemld@yahoo.fr
Stephane CUSANNO	<u>Distrcit Jeunes</u> : U17 <u>Ligue Jeunes</u> : U16 R2 - U15 R1/ R2 - U14 R1/R2	06 46 41 36 44	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
Cyril THEVENIN	<u>District Jeunes</u> : U20 – U15	06 07 23 89 63	designation38.u15@gmail.com
Laurent SAINT ALBIN	Tutorats JAD Stagiaires + Suivi	06 15 74 99 77	tutorat.arbitres38@gmail.com
Patrick SPARAPANO	Observateurs	07 83 30 10 74	psparapano@gmail.com

INFORMATIONS DIVERSES

FORMATION ARBITRES AUXILIAIRES à ESTRABLIN .

La CDA remercie le club d'estrablin, ses membres et Hubert MINETTO pour leur accueil et le prêt de leurs installations pour la formation d'arbitres auxiliaires du 14 / 09 /2024. Merci aux personnes intervenantes qui se sont déplacées sur le site : MORE Claude , LAZAMI Fouad , SABATINO Joseph.

TUTORATS RECUS DU 14 /09/2024.

CHAARI Y / N'AIT DRISS.

CHAARI A / SONZOGNI

DIALLO / BRIOUA

LAURENT / DJOUDER

TERZEG / BEN EL HADJ SALEM Z

COURRIERS DES ARBITRES

COLAS ESTABAN : match U15 D2 du 14/08/2024 - MANIVAL / VILLENEUVE-

Le club de Villeneuve étant absent à la rencontre doit régler la totalité pour ce match , merci de prendre contact avec HUERTAS Pierre (voir ci-dessus les modalités) .

ARBITRE Monsieur FC :

Plusieurs mails de clubs pour ses défraiements effectués avec problèmes de kilométrages ,vu avec l'arbitre qui a fait une mauvaise compréhension du bareme de frais d'arbitrage , doit effectuer un remboursement au district pour rembourser les clubs concernés.

Président

N'AIT DRISS Youssef

Secrétaire de rédaction

SABATINO Joseph

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATION

Mardi 17 Septembre 2024 à 18H

Procès-Verbal N°671

Président : DUTCKOWSKI Yohan,
Présent : DUTCKOWSKI Yohan

.....
PRESIDENT : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 18h à 20h00
Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec en tête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués saison 2024-2025.

Courrier :

-St Georges Comniers : lu et noté

-Villefontaine : lu et noté

- St Paul de Varcès : lu et noté
- Sud Isère : Lu et noté
- Cheyssieu : Lu et noté

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte FFF Officiels.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

RECRUTEMENT

La commission de délégation recherche, pour la saison 2024-2025, **des nouveaux délégués** pour étoffer son effectif.

Si vous avez un minimum de connaissance sur les lois du jeu ainsi qu'en informatique, vous pourrez suivre une formation pour devenir délégué de District.

Pour toutes informations ou candidature, merci de faire un mail auprès de la commission.

Désignations :

MODIFICATION WEEK END DU 14 ET 15 SEPTEMBRE 2024

<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
U15 D3 POULE C	MISTRAL	USVO	BOULORD JM	FRAIS AU CLUB MISTRAL

WEEK END DU 21 ET 22 SEPTEMBRE 2024

<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
SENIORS D2 POULE A	ASIEG	ST GEORGES COMMIERS	AVETTAND JULIEN	FRAIS AU CLUB ST GEORGES
SENIORS D4 POULE A	DOMENE	ST PAUL VARCES 2	GIRARD VEYRET NORBERT	FRAIS AU CLUB ST PAUL
SENIORS D5 POULE B	TULLINS 2	ST GEORGES COMMIERS 2	MALLET MARC	FRAIS AU CLUB ST GEORGES



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 17 septembre 2024 à 18h00

Procès-Verbal N° 671

Président : M. Mallet
Présents : M Mallet ; Montmayeur

RECIDIVE CLUBS

Saison 2023-2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
DOMENE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
19 Octobre 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O GRENOBLE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
14 Novembre 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C.2.A GRENOBLE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
5 Décembre 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SAINT MARTIN D'HERES

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
9 Janvier 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
OLYMPIQUE SAINT MARCELLIN

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
30 Janvier 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O GRENOBLE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
06 Février 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C MOIRANS

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
13 Février 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

CREYS MORESTEL

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 12 Mars 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST QUENTIN FALLAVIER

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 26 Mars 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST GEORGES DE COMMIERS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 9 Avril 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SAINT MARTIN D'HERES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 16 Avril 2025

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2
USVO (D1) ; USVO (U20D1) ; ST MARCELLIN (U20D1) ; USVO (U15D1) ;
DEUX ROCHERS (U17D2) ; CHATTE (U15D2)

Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2025

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les listes *dès lors que toutes les personnes désignées* auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

Listes reçues et validées

Asieg ; Balmes N.I ; Beaucroissant ; Beauvoir ; Claix F ; Corbelin ; Deux Rochers ; Dolomieu ; Lauzes ; LCA Foot 38 ; Moirans ; Pays Voironnais ; Rives ; St Hilaire de la Cote ; St Joseph de Rivière ; Seyssins ; Sud Isère ; Tullins ; Turcs Verpillère ; UOP ; Vallée de la Gresse ; Vazeze ; Vourey



COMMISSION FEMININES

Réunion du mardi 17 septembre 2024

PV n °671

Présent : Jacques Issartel

Excusés : Laurie Strappazzon, Lucie Mathieu, Diane Applanat, Allisson Poinard, Christan Bayle
Elodie Diasparra

Courriers. ESTRABLIN, YANNE –VAIN MARECHAL SEREZIN, FOOT ETANGS, BOURBRE, A S PONTOISE, BEAUCROISSANT, FOOT FEMININ NORD ISERE, PAYS DES COULEURS, ST JOSEPH DE RIVIERE, ACADEMIE DE BRION

RAPPEL des heures officielles art.33 des règlements généraux du district de l'Isère

Pour la saison 2024-2025, il n'y aura aucune modification d'horaires dans la PERIODE ROUGE.

RAPPEL : tout mail envoyé à la COMMISSION SPORTIVE ne sera pas traité.

F M I

Pour tout problème avec la F M I, contacter Marc Mallet **06 52 97 94 37**

SENIORS A 11

D2 : Début du championnat le 28 septembre, calendrier en fin de **semaine**

SENIORS A 8

Equipes engagées :

ST ALBIN DE VAULSERRE, LA BATIE MONTGASCON, BOURBRE, CESSIEU, CHATTE, COLLINES, CROLLES, CROSSEY, FARAMANS, GUC 3, LAUZES, LIERS, MISTRAL, REVENTIN, ST CASSIEN, ST JOSEPH DE RIVIERE, ST SIMEON DE BRESSIEUX, VALLEE DE L'HIEN, VERSAU 2, CLAIX 2, ST HILAIRE DE LA COTE ; U O P, BREZINS - FORMAFoot, LA SURE, UNIFoot, VIRIEU VALONDRAS 2, MIRIBEL, PAYS DES COULEURS, RO CLAIX

Début du championnat le 6 octobre

U18F A 11

Le calendrier sortira en fin de semaine

1 phase avec brassage aller et une 2e phase aller-retour avec 1 poule de 8 (les 2 premiers de chaque poule) et une D 2 avec les autres équipes

La discipline et les règlements gérés par l'ISERE ;

Au niveau de l'arbitrage règlement de la ligue

U18F A 8

2 poules en phase aller-retour

Poule A

RACHAIS

FFNI

VOUREY

VAREZE

VER SAU

PAYS VOIRRONNAIS

REVENTIN

EYBENS

Poule B

UO ALBERVILLE

BELLEY

BARBERAZ

PAYS D'ALLEVARD

VALLEE DU GUIERS

LA SAVOYARDE

VALLEE DE L'HIEU

Début du championnat le 5 octobre

U15F

Phase brassage D2-D3 :

Équipes engagées :

CROLLES 2, 2 ROCHERS, FC2A, MANIVAL, MOIRANS, MOS3R, NOYAREY, PAYS DES COULEURS 1 et 2, REVENTIN, SUD ISERE, VALLEE DE L'HIEU, VALLEE DU GUIERS, GUC 2, ESTRABLIN, ECHIROLLES, LA SAVOYARDE, BOURGOIN 2, NOTRE DAME DE MESSAGE, PAYS D'ALLEVARD, LA SURE, AIGUEBELLE, NIVOLET, HAUTE TARENTEISE, SAINT PIERRE SPORT, BARBERAZ

Début du championnat le 5 octobre

COUPE U15F

1/8^{ème} : 8 mars

¼ finale : 29 mars

½ finale : 19 avril

Finale : 8 juin

U13F

- 1e phase : plateaux / inscription sur Google Form
- 2e phase : championnat

U10F

Des plateaux spécifiquement féminins auront lieu en phases automne et printemps

FOOT LOISIR

La commission féminines a pour projet de créer du foot sénior loisir la saison prochaine, les clubs intéressés par cette pratique peuvent envoyer leur engagement à la commission féminines.

Equipes engagées :

FOOT FEMININ NORD ISERE, ST HILAIRE DE LA COTE

Jacques Issartel / Président

06 34 87 23 55



COMMISSION F.M.I

Mardi 17 septembre 2024 à 18h00

Procès-Verbal N° 671

Président : M. MALLET
Présents : M MONTMAYEUR ; JM BOULORD

TRESORERIE FMI

Les clubs suivants n'ayant pas transmis la FMI avant le Lundi 12H, ou n'ayant pas récupéré la rencontre et chargé les données la veille du match (voir rappel et procédures ci-dessous) sont amendés de 75€ (matchs des 14 et 15/09/2024)

U15D3	Poule J	UNIFOOT 2
U15D3	Poule K	VALLEE DE L'HIEN 38 2
U17D3	Poule B	VILLENEUVE AJA
U17D3	Poule J	St MAURICE L'EXIL AM L 2
Coupe Isère F. MARCHIOL	Poule Unique	GRESIVAUDAN AS
Coupe Isère F. MARCHIOL	Poule Unique	BIZONNES ES

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District de l'Isère dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF

INFO

Sur le site du District dans la rubrique document puis FMI, vous trouverez trois documents
La fiche synthèse pour la FMI
Une fiche aide FMI pour les arbitres
Une Foire Aux Questions

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours faite que le match soit joué, non joué ou arrêté.
En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevant doit faire la FMI le jour même du match
La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire impérativement la veille du match et seulement par le club recevant

Aucune récupération et chargement des données par le club recevant ne doit se faire le jour du match

PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Suite au manque de sérieux dans l'utilisation de la FMI, la commission tient à rappeler les points suivants :

Comme il est indiqué dans tous les PV de la commission FMI et comme il a été dit dans toutes les réunions de début de saison, l'équipe recevant doit la veille du match récupérer les rencontres et charger les données

RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

• UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => le vendredi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**
- Pour les matchs du dimanche => le samedi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**

IMPORTANT :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ses ajustements.

En conséquence, le responsable FMI du district ne répondra plus aux appels concernant la non récupération des rencontres et du chargement des données le jour du match

Pour rappel , les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée **avant le début de la rencontre**
Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait de l'équipe

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole

Note sur la tablette

Le score

Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)

Les changements (onglet Ent/Sor)

Les blessés (ées) (onglet blessures)

Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées

Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI

Il faut bien faire vérifier le score , les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match

Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 17 septembre 2024 à 19h00

Procès-Verbaux N° 671

Président
Membres

: Patrick MONIER
: Janick LOUIS, Farid EL MASSOUDI, Cédric DOLCETTI

.....

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : *foot-entreprise@isere.fff.fr*

9. Ville de Grenoble, Terrains : noté (vacances de Toussaint).

10. Eybens : noté (non engagement saison 2024-2025).

11. Abbaye : noté (non engagement équipe 1).

12. Jarrie-Champ : noté (invitation). Remerciements de la CFSE.

COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE

Régional, 1^{er} tour. Volvic Sources Football (63) – Air Liquide (38).

Samedi 28/09/2024, 15h00. Stade Michel Champeboux, Volvic (Puy-de-Dôme).

Régional, 1^{er} tour. AS Médical Plus (63) – COLF (63).

Samedi 03/10/2024, 19h00. Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Régional, 1^{er} tour. Exempt : Lyon Sport Métropole (69).

RAPPELS

Démarrage compétitions : minimum 8 licences validées par équipe.

Contrôle des licences : comme mentionné dans le compte-rendu de la réunion plénière du 10/09/2024 (voir PV n° 670), présentation obligatoire des licences avant chaque rencontre.

CHAMPIONNATS

Composition des poules (sous réserve confirmation engagements).

D1, 9 équipes : Air Liquide 1, Jarrie-Champ 1, Métropolitains 1, Rachais 1, St-Georges-de-Commiers 1, St-Martin d'Hères 1, St-Martin d'Uriage 1, Tunisiens SMH 1 et Vallée de la Gresse 1.

D2, 9 équipes : ASPTT Grenoble 1, Deux Rochers 1, Fasson 1, Fontaine Les Îles 1, Goncelin 1, GSE 1, Poisat 1, Turcs de Grenoble 1 et Vallée de la Gresse 2.

D3, 8 équipes : Abbaye 1, ASPTT Grenoble 2, CEA Grenoble 1, 1, Frogès 1, FC Oisans 1, Sassenage 1, Villard-Bonnot Grésivaudan 1 et Villard-Bonnot Grésivaudan 2.

COUPE DE L'ISÈRE

Mr Michel VACHETTA, vice-président du District de l'Isère et président de la commission sportive, a effectué les tirages au sort des poules et des matchs du 1^{er} tour.

Matchs à jouer semaine du 30/09 au 03/10/2024

(sous réserve engagement équipe validée par le District).

T01. Rachais 1 (D1) – St-Martin d'Hères 1 (D1).

T01. Froges 1 (D3) – ASPTT 2 ST (D3).

T01. GSE 1 (D2) – St-Martin d'Uriage 1 (D1).

T01. ASPTT 1 (D2, ex Rachais 2) – Poisat 1 (D2).

T01. Métropolitains 1 (D1) – Villard-Bonnot Grésivaudan 1 (D3).

T01. CEA Grenoble 1 (D3) – Air Liquide 1 (D1).

T01. Deux Rochers 1 (D2) – Tunisiens SMH 1 (D1).

T01. Fontaine Les Îles 1 (D1) - Villard-Bonnot Grésivaudan 2 (D3).

T01. Sassenage 1 (D3) – Turcs de Grenoble 1 (D2).

T01. Goncelin 1 (D2) – Fasson 1 (D2).

T01. Jarrie-Champ 1 (D1) – St-Georges-de-Commiers 1 (D1).

T01. Vallée de la Gresse 2 (D2) – Abbaye 1 (D3).

T01. FC Oisans 1 (D3) – Vallée de la Gresse 1 (D1).



COMMISSION FUTSAL

Mardi 17 septembre 2024 à 18h00

Procès-Verbal N°671

Présents : Michel Vachetta Président de la commission sportive, Christophe Carretero

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.f

.....

Saison 2024/2025 :

Réunion de début de saison : Présence **obligatoire** d'au moins un membre de chaque club.

Celle-ci se déroulera le mardi 24/09/24 à 19h30 au District de l'Isère de Football.

Important :

Fournir au plus vite par Mail au District de l'Isère vos Gymnases et créneaux (jours et horaires) obligatoire en vue de la FMI.

Championnat :

Début du championnat D1 : S39 (24/09 au 29/09/24).

Début du championnat D2 : S42 (15/10 au 20/10/24).

Validez via Footclubs vos pré-engagements en D2 Futsal

Les calendriers de D1 et D2 paraîtront prochainement.

Coupe Départementale Futsal Séniors :

Tour de cadrage S47 (du 19/11 au 24/11/24).

Toutes les équipes de D1 sont systématiquement engagées.

Pour les équipes "une" de D2, merci de vous inscrire sur Footclubs.

FOOTCLUBS

❖ Obligation pour les clubs, chaque saison, au moment de la validation du bureau, d'attester avoir pris connaissance et de faire respecter le « Contrat d'engagement républicain » et la « Note de conformité RGPD ».

La validation du bureau (et donc la saisie des licences) est conditionnée à cette saisie par le club. Une fenêtre dédiée apparaîtra au moment où vous cliquerez sur Valider le bureau.

Le lien ci-dessous pour vous guider dans vos démarches de demande de licences :
<https://laurafoot.fff.fr/wp-content/uploads/sites/10/bsk-pdf-manager/a4225f144cf874f0f160a3187dd85d5d.pdf>

FMI : (feuille de match informatisée)

Les dates de formation à la FMI (Feuille de Match Informatisée) vous seront communiquées ultérieurement.

Prévisions pour la saison 2024/25 Commission Futsal pour les jeunes et féminines.

Noël du futsal (U6 à U9) : Week-end du 14-15 décembre 2024.

Coupe Départementale Futsal U13 à U15 : A partir de mi-décembre 2024 à fin février 2025.

Coupe Départementale Futsal : U17 et féminines séniors : A partir de décembre 2024 à fin Janvier 2025.

Le Challenge National Futsal U18 Garçons et Seniors Féminins est reconduit pour cette saison 2024/25 sous la dénomination de **Coupe Nationale Futsal**. Les finales régionales se dérouleront le week-end du 08 et 09 février 2025.

Nous avons besoin des clubs pour réserver des créneaux dans les gymnases afin de développer le Futsal dans le département.

Correspondants de club :

Communiquer à la Commission les coordonnées des correspondants désignés.

Rappel:

Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boîte mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autre moyen de communication non officiel ne sera pas pris en compte par le district.

Carretero Christophe, Vachetta Michel.



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Mardi 17 SEPTEMBRE à 15 h 00

Procès-Verbal N° 671

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Jean Marc BOULORD, Aline BLANC, Gilbert REPELLIN

Excusés : Daniel HUGOT, Patrice GALLIN.

BON à SAVOIR :

MUTATION U20 – U19 – DISPENSE du CACHET MUTATION : P.V. n°668 – 667 – 662

Nombre de joueurs "Mutation : P.V. n°668 – 667 – 662

ORDRE DE PRIORITE POUR DESIGNER UN ARBITRE

Art.49-3 des R.G. du District Isère Football : "Sous peine de match perdu, une équipe ne peut refuser de jouer en prétextant l'absence de l'arbitre officiel désigné.

Un tirage au sort désigne l'arbitre qui officie au lieu et place du défaillant selon les priorités suivantes :

- 1) Arbitres officiels présents sur le terrain et n'appartenant à aucun des 2 clubs en présence.
- 2) Arbitres officiels présents sur le terrain et appartenant aux clubs en présence.
- 3) Arbitres auxiliaires, c'est-à-dire licenciés de club ayant validé annuellement une formation dispensée par le District.
- 4) Dirigeant ou joueur des clubs en présence.

L'arbitre désigné par tirage au sort a les mêmes droits et les mêmes devoirs qu'un arbitre officiel.

Le non-respect, par le club fautif, de l'ordre de priorité entraîne la perte du match par pénalité".

CHAMPIONNAT ET COUPE VETERANS :

Règlement :

- Inscription obligatoire sur Footclubs pour Coupe **et** Championnat.
- La prise en compte de l'inscription ne se fait que si le nombre de licenciés ayant leur licence enregistrée à la LAuRAFoot avec tous les documents prévus est suffisant (8 minimum par équipe inscrite).
- Toute équipe inscrite et qui n'aura pas le nombre voulu de licences sera incorporée dans une poule mais sera exempt de matchs.
- Un courrier sera envoyé au président du club et au maire de la commune.

- Si après la 3^{ème} journée de matchs, le club n'est pas à jour de licenciés : exclusion de toutes les compétitions.

Feuille de match :

- En coupe : transmission obligatoire au district et saisie des résultats sur internet. Pas de prolongation et tirs au but si match nul.
- En championnat : la feuille de match devra être archivée au club afin d'être à la disposition des instances footballistiques ou autres.
- Durée des rencontres : 2 fois 45 minutes
- Un seul joueur de plus de 30 ans autorisé par équipe.
-

COURRIER

TURCS de GRENOBLE n°581009 (suite à réunion de poule du lundi 2/09 à CLAIX) : « un éducateur suspendu peut être sur le banc ... et ne sera jamais sanctionné même si il y a réserve déposée !! »

Art. 150 des R.G. de la F.F.F. Suspension

Tout licencié suspendu ne peut disputer aucun match officiel. ... Ce principe s'applique tant au licencié qui pratique dans plusieurs disciplines, notamment dans le football diversifié, qu'au licencié disposant de plusieurs licences (dirigeant, cas de double licence tel que prévu à l'article 64 des présents règlements...). La suspension entraîne l'impossibilité **pour la personne physique** de jouir des droits que lui confèrent sa ou ses licences, à savoir notamment de participer au fonctionnement des instances sportives du football et à leurs activités.

La personne physique suspendue ne peut donc pas :

- être inscrite sur la feuille de match ;
- prendre part à un match officiel, à quelque titre que ce soit ;
- prendre place sur le banc de touche ;
- pénétrer sur l'aire de jeu avant, pendant et après le déroulement de la rencontre officielle ;
- être présent dans le vestiaire des officiels ;
-

Article – 226.4 et 226.5 des R.G. de la F.F.F. : Modalités pour purger une suspension

... 4. La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe.

Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension.

5. Les dispositions du présent article s'appliquent aussi :

- aux éducateurs et aux dirigeants suspendus, à l'exception de celles prévoyant la perte par pénalité d'une rencontre sans qu'il soit nécessaire que des réserves ou des réclamations soient formulées.
- à l'éducateur suspendu détenant également une licence joueur dans le même club ou dans un club différent.

La perte par pénalité d'un match suite à la présence d'un éducateur ou d'un dirigeant suspendu passe obligatoirement par la formulation de réserves d'avant match, conformément aux dispositions de l'article 142 alinéa 1 des présents règlement

* * * * *

Le club de **FORMAFOOT B.V. n°553891**, a adressé un courriel au District ISERE Football le 04/09/2024 : « Nous avons des enfants de 4 et 5 ans qui souhaiteraient prendre une licence dans notre club.

Peuvent-ils et peuvent-ils participer aux plateaux ?

Ces jeunes joueurs ne sont absolument pas autorisés à jouer en plateaux en catégorie U6-U7.

Voir sur site DISTRICT ISERE de FOOTBALL :

- Onglet : « pratiques » « foot animation » « docs utiles »

ABSENCE de FEUILLE de MATCH

➤ Club : OISANS n°526562 :

La C.R. demande des explications au club de OISANS quant à l'absence de feuille de match (F.M.I. ou papier) lors de la rencontre **OISANS / PONT de CLAIX – Match n°29410633 - U15 – D3 – POULE E.**
La C.R. demande au club de OISANS de lui faire parvenir ses explications pour le 23/09/2023, délai de rigueur.

ERREUR F.M.I.

DOSSIER N° - MATCH N° 29422026 : CREMIEU n°560408 / VALLEE du GUIERS n°544922 – U17 – D3 – POULE H – MATCH DU14/09 /2024.

M. l'arbitre de la rencontre a adressé un courriel au District ISERE Football le 16/09/2024 : « *j'ai fait une erreur de score sur la FMI. Le résultat est 5 à 1 pour cremieu et non 4 à 2. Désolé de mon erreur.* » « **Article 37 bis des R.G. du DISTRICT ISERE de FOOTBALL – Feuille de match informatisée** « *le District a décidé la mise en œuvre du déploiement de la feuille de match informatisée (F.M.I.) dans le cadre obligatoire pour les compétitions en Foot à 11.*

Pour toutes les rencontres de ces compétitions à 11, U15F, U18F, U15à8, Senior Féminines à 8 et U13 l'utilisation de la F.M.I. est obligatoire.

Une demande de modification de la FMI postérieure à la clôture entraine une amende définie dans les tarifs du District :

- *Pour le score aux deux clubs (25€) et aux officiels de la rencontre (25€)*
- *Pour les sanctions administratives au club demandeur et/ou concerné par l'erreur et aux officiels désignés. »*

DECISION

- VALLEE du GUIERS n°544922 : (0 (zéro) point, 1 (un) but)
- CREMIEU n°560408 : (3 (trois) points, 5(cinq) buts)

Modification sera apportée.

- Amende de 25€ au club de CREMIEU n°560408
- Amende de 25€ au club de VALLEE du GUIERS n°544922
- Amende de 25€ à l'officiel de la rencontre : M. Patrick DESTRAS, licence n° 2520237211

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

EDUCATEURS D1 – D2

DOSSIER n°268 : Club : ECHIROLLES n°515301 : l'éducateur déclaré sur footclubs, M. Sami HACHANI, licence n°2578630992 n'a pas le diplôme requis pour couvrir l'équipe ECHIROLLES 3 au sens de **l'art. 22-2-2 – D2 des règlements du DISTRICT ISERE de FOOTBALL**

Suite au courriel du club d'ECHIROLLES en date du 16/09/2024 demandant une dérogation, la Commission des Règlements rappelle qu'il résulte de la jurisprudence administrative, mais également du simple bon sens, que le district ait obligation de respecter les dispositions réglementaires qu'il a édictées, - il n'est possible d'accorder une dérogation à des dispositions réglementaires que si la possibilité d'y déroger est expressément prévue par le Règlement.

Accorder une dérogation dans des conditions qui seraient donc irrégulières, exposerait l'organisme mais également le club bénéficiaire, à des recours de la part de club tiers justifiant d'un intérêt à agir, ce qui mettrait en péril le déroulement normal des compétitions.

ENTENTES ENTRE CLUBS

ENTENTES validées mardi 27/08/2024 et 03-10/09/2024

N° / Catégorie	club 1	club 2	club 3 / 4	club support
SF.1	CROSSEY	CHARTREUSE- GUIERS		CROSSEY
SF.2	G.U.C. F.F. 3	GIERES		G.U.C. F.F.
U13.1	St QUENTIN FALLAVIER	VILLEFONTAINE		St QUENTIN FALLAVIER
U13.2	CHEYSSIEU	La SANNE St ROMAIN		CHEYSSIEU
U13.3	St HILAIRE de la COTE	St SIMEON de BRESSIEUX		St HILAIRE de la COTE
U15.1	O.N.D.	C.V.L. 38	DIEMOZ	O.N.D.
U15.2	PAYS VOIRONNAIS	CROSSEY		PAYS VOIRONNAIS
U15.3	PAYS d'ALLEVARD	GONCELIN		PAYS d'ALLEVARD
U15.4	St QUENTIN FALLAVIER	VILLEFONTAINE		St QUENTIN FALLAVIER
U15.5	U. NORD ISEROISE	ARTAS- CHARANTONNAY		U. NORD ISEROISE
U15.6	COLLINES	BEAUREPAIRE		COLLINES
U15.7	NOTRE DAME de MESSAGE	PIERRE CHATEL		NOTRE DAME de MESSAGE
U15.8	LIERS 1	E.C.B.F.	Ent. FOOT des ETANGS / BONNEVAUX	LIERS
U15.9	LIERS 2	E.C.B.F.	Ent. FOOT des ETANGS / BONNEVAUX	LIERS
U15.10	PAYS VOIRONNAIS 2	CROSSEY		PAYS VOIRONNAIS
U15.12	VAREZE	EYZIN-St SORLIN		VAREZE
U15.13	St QUENTIN FALLAVIER 2	VILLEFONTAINE		St QUENTIN FALLAVIER

U15.14	O.N.D. 1	C.V.L.38	DIEMOZ	O.N.D.
U15.15	O.N.D. 2	C.V.L.38	DIEMOZ	O.N.D.
U15.16	VAREZE 2	EYZIN-St SORLIN		VAREZE
U17.1	CHEYSSIEU	La SANNE St ROMAIN		CHEYSSIEU
U17.2	CROSSEY	PAYS VOIRONNAIS		CROSSEY
U17.3	St QUENTIN FALLAVIER	VILLEFONTAINE		St QUENTIN FALLAVIER
U17.5	E.C.B.F. 1	LIERS	Ent. FOOT des ETANGS / BONNEVAUX	E.C.B.F.
U17.6	St HILAIRE de la COTE	St SIMEON de BRESSIEUX		St HILAIRE de la COTE
U17.7	E.C.B.F. 2	LIERS	Ent. FOOT des ETANGS / BONNEVAUX	E.C.B.F.
U17.8	VAREZE	EYZIN-St SORLIN		VAREZE

ENTENTES VALIDEES ce mardi 17/09/2024

U17.4	COLLINES	BEAUREPAIRE		COLLINES
U13.4	BEAUREPAIRE 1	THODURE		BEAUREPAIRE
U15.11	St SIMEON de BRESSIEUX	St HILAIRE de la COTE		St SIMEON de BRESSIEUX
U13.5	BEAUREPAIRE 2	THODURE		BEAUREPAIRE
U15.17	U. NORD ISEROISE DE FOOTBALL 2	ARTAS- CHARANTONNAY		U. NORD ISEROISE DE FOOTBALL
SF.3	BOURBRE 1	U.S. PONTOISE		BOURBRE
U18F.1	St QUENTIN FALLAVIER	CHANDIEU – HEYRIEUX		St QUENTIN FALLAVIER
U13.9	VIRIEU - VALONDRAS	CASSOLARD - PASSAGEOIS		VIRIEU - VALONDRAS

DEMANDE DE MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Pour la saison 2024- 2025 (article 45 du Statut Fédéral de l'Arbitrage) parue au P.V. de la LAuRAFoot du 23 août 2024

club	mutés supplémentaires	équipes bénéficiaires
M.O.S.3R n°580951	2	2 en U15R2
St MARCELLIN n°504713	1	Seniors D3
SEYSSINS n°530381	1	U15 – D1
RACHAIS n°546479	1	U15 – D1
CROLLES n°517504	2	1 en Seniors R3 1 en U13
St MARTIN d'HERES n°550437	1	U15 – D3 – POULE C
ST QUENTIN FALLAVIER	1	Seniors D3

Rappel CHAMPIONNAT U17

Les équipes inscrites dans les championnats D2 et D3 sont autorisées à faire jouer 3 joueurs U18 et 3 joueurs U15.

Par ailleurs ne peut participer au cours des 5 dernières journées tout joueur ayant effectué tout ou partie de plus de 5 matchs en équipe supérieure (Senior, ou U20) Participation autorisée de 3 joueurs U15.

Pour les joueurs U18 participant régulièrement dans les équipes supérieures (seniors, U20), l'article 22 sera appliqué.

EVOCATIONS

DOSSIER N°269 - MATCH N° 28350816 : St MAURICE L'EXIL n°536259 / GIERES n°504338 – SENIORS – D1 – POULE X – MATCH DU 08/09/2024.

Le club de St MAURICE L'EXIL n°536259 a adressé un courriel au District ISERE Football le 13/09/2024: "*Le club de l'AL ST MAURICE EXIL souhaite faire une demande d'évocation concernant le joueur de l'US GIÈRES, TANGUY Dorian (licence 2545495681), susceptible d'avoir participé à la rencontre de championnat de Division 1 du Dimanche 8 Septembre 2024, AL ST MAURICE EXIL - US GIÈRES, en état de joueur suspendu.*"

Considérant ce qui suit :

La commission pris connaissance de la demande d'évocation du club de St MAURICE L'EXIL pour la dire recevable.

La Commission des Règlements communique au club de GIERES, une demande d'évocation du club de St MAURICE L'EXIL, sur la participation du joueur Dorian TANGUY, licence n°2545495681, susceptible d'avoir participé à la rencontre en situation de suspension.

La Commission des Règlements demande au club de GIERES de lui faire part de ses observations avant le 23/09/2024, délai de rigueur.

DOSSIER N°270 - MATCH N° 28519411 : Gpt BALMES-LAUZES n°561124 / TOUR-St CLAIR n°550032 – U20 – D1 – POULE B – MATCH DU 14/09/2024.

Le club de Gpt BALMES-LAUZES a adressé un courriel au District ISERE Football le 15/09/2024: " Le club du Groupement Balmes Lauzes (numero d'affiliation : 561124) fait évocation de la participation au match cité en objet du joueur numéro 14 sur la feuille de match : M. GUILLAUD Clément, licence n°2546634826. Ce joueur étant susceptible d'être suspendu à la date du match suite à « 1 match ferme suite à 3 avertissements » avec date d'effet de suspension le 13/05/2024.

La catégorie U20 du FC La Tour St Clair n'ayant pas effectué de match depuis cette date. "

Considérant ce qui suit :

La commission pris connaissance de la demande d'évocation du club de Gpt BALMES-LAUZES pour la dire recevable.

La Commission des Règlements communique au club de TOUR-St CLAIR, une demande d'évocation du club de Gpt BALMES-LAUZES, sur la participation du joueur Clément GUILLAUD, licence n°2546634826, susceptible d'avoir participé à la rencontre en situation de suspension.

La Commission des Règlements demande au club de TOUR-St CLAIR de lui faire part de ses observations avant le 23/09/2024, délai de rigueur.

TERRAINS SUSPENDUS – Rappel P.V. n°662 du 4 juillet 2024

N°238 : Club : SASSENAGE – 504777 – U17 – D2 (saison 2023-2024)

➤ Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U17 – D2 (saison 2023 – 2024) lors de la saison 2024 – 2025.

- contre SEYSSINS 3, le 28/09/2024

le match se jouera à Autrans (club QUATRE MONTAGNES n°527889)

N°265 : Club : La MURETTE n°504823 – U20 – D2 (saison 2022–2023) – D1 (saison 2024 – 2025)

➤ Le match concerné par cette décision est prévu :

le 12 octobre 2024, contre Gpt BALMES LAUZES – U20 – D1 – POULE B

La rencontre se déroulera au stade Auguste DELAUNE, rue Henri REVOY, 38400 St MARTIN D'HERES à 18 h 30.

N°263 : Club : MISTRAL F.C. – 539465 – U15 – D3 (saison 2023–2024)

➤ Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U15 (saison 2023 – 2024) lors de la saison 2024 – 2025.

➤ La rencontre E.S. MISTRAL n°564304 / U.S. VILLAGE OLYMPIQUE n°523821 – U15 – D3 s'est joué à FROGES le 14/09/2024

N°266 : Club FROGES n°590249 – SENIORS D4 (saison 2022-2023)

➤ *Les matchs concernés par cette décision seront les deux premiers matchs de championnat joués à domicile par l'équipe seniors D5 du club FROGES n°590249 (saison 2024-2025) (impossible à mettre en place sur le match du 20/09/2024 eu égard aux 10 jours francs)*

➤ *Les deux matchs concernés sont prévus :*

Le 06/10/2024 contre ABBAYE 2

Par conséquent, le club FROGES est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 23/09/2024.

et le 27/10/2024 contre U.O. PORTUGAL 2

N°268 : Club : SAINT MARTIN D'HERES – 550437 – U20 – D2 (saison 2023-2024)

Lors de sa réunion du 28/11/2023 parue au P.V. 632 du 30/11/2023, référence 23/08/11, la commission de discipline du District de l'Isère de Football a décidé :

- 1 match ferme de suspension de terrain et un match avec sursis à votre équipe U20 - D2

Considérant l'art **25-3 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football – Terrains suspendus**:

Le club dont une équipe est sanctionnée de « terrain suspendu » doit trouver et proposer à la Commission des Règlements, pour cette équipe, un terrain de remplacement homologué disponible pour la ou les date(s) désignée(s), 10 jours francs avant la date du match par écrit. Selon le calcul du site Michelin, chemin le plus court, le stade accueillant la rencontre doit être situé à plus de 30 km du siège du club sanctionné. La rencontre se déroule à la date prévue par le calendrier et ne peut pas être inversée.

En cas de non-respect de ces dispositions, la commission des Règlements se saisit du dossier, l'équipe sanctionnée perd le match par forfait et encourt une sanction identique.

L'équipe sanctionnée n'a pas droit à l'indemnité de déplacement.

✓ Les éventuels frais de déplacement supplémentaires sont pour 4 véhicules entièrement supportés par le club sanctionné.

- *Le match concerné par cette décision est prévu :*

contre GONCELIN, le 12/10/2024

Par conséquent, le club de St MARTIN d'HERES est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 30/09/2024.

N°269 : Club : CHAMPAGNIER-BRIE n°551261 – SENIORS – D4 (saison 2020-2021)

Lors de sa réunion du 16/01/2021 parue au P.V. 505 du 21/01/2021, référence 20/05/10, la commission de discipline du District de l'Isère de Football a décidé :

- 2 matchs ferme de suspension de terrain et un match avec sursis à votre équipe SENIORS – D4 (saison 2020-2021)

Considérant l'art **25-3 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football – Terrains suspendus**:

Le club dont une équipe est sanctionnée de « terrain suspendu » doit trouver et proposer à la Commission des Règlements, pour cette équipe, un terrain de remplacement homologué disponible pour la ou les date(s) désignée(s), 10 jours francs avant la date du match par écrit. Selon le calcul du site Michelin, chemin le plus court, le stade accueillant la rencontre doit être situé à plus de 30 km du siège du club sanctionné. La rencontre se déroule à la date prévue par le calendrier et ne peut pas être inversée.

En cas de non-respect de ces dispositions, la commission des Règlements se saisit du dossier, l'équipe sanctionnée perd le match par forfait et encourt une sanction identique.

L'équipe sanctionnée n'a pas droit à l'indemnité de déplacement.

✓ Les éventuels frais de déplacement supplémentaires sont pour 4 véhicules entièrement supportés par le club sanctionné.

- *Les matchs concernés par cette décision sont prévus :*

contre VINAY, le 06/10/2024

Par conséquent, le club de CHAMPAGNIER-BRIE est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 23/09/2024.

et

contre TULLINS, le 10/11/2024

Par conséquent, le club de CHAMPAGNIER-BRIE est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 28/10/2024.



COMMISSION SPORTIVE

Mardi 17 septembre 2024 à 14h00

Procès-Verbal N°671

Président : Michel Vachetta

Présents: Daniel Guillard, Bernard Buosi, Claude Maugiron, Annie Brault, Dan Marchal, Gilbert Répélin. Patrice Gallin, Daniel Hugot.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2024/2025, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... Laurafoot ».

Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la catégorie, la poule, l'horaire et **le numéro** du match.

U10 U11

Journée d'accueil du 21 Septembre :

Tous les plateaux de cette journée d'accueil sont à consulter sur le site du district, page d'accueil. Ils prennent en compte des demandes de clubs formulées jusqu'à ce mardi 17 Septembre.

Comme il a été précisé lors de 6 réunions de secteur, et d'un envoi de la procédure sur les adresses de mail des clubs, la répartition des clubs a été réalisée sur 6 secteurs

Secteur Grésivaudan et Matheysine : responsable Claude Maugiron

Secteur Grenoble et Voiron-St Marcellin : responsable Daniel Hugot

Secteur Nord Isère et Bièvre Valloire : responsable Patrice Gallin

Après cette première journée d'accueil, les plateaux du 28 septembre, 5 et 12 Octobre seront à consulter sur FAL.

U 13

Challenge Festival National : Les 108 équipes disputant la 1^o journée de ce challenge ont été listées et engagées suivant le classement des équipes lors de la précédente saison.

Les clubs peuvent retrouver leur engagement sur footclubs, rubrique autre compétition.

Challenge Festival Isère : Toutes les autres équipes doivent faire leur pré-engagement sur footclubs

Suite accord entre les 2 clubs

MISTRAL D2 poule B prend la place de l'ABBAYE en D1 poule B

ABBAYE prend la place de MISTRAL en poule B de D2.

D3 : La composition des poules et les calendriers seront consultables sur le site en fin de semaine. La 1^o journée de championnat est le 5 octobre.

U 15 A 8

Clubs inscrits : Crolles 3, St Geoire Valdaine 2, Vezeronce Huert Dolomieu 4, Sassenage 3

Lca Foot38 2, AS Pontcharra, Meyrie, Claix

Les clubs désireux d'inscrire une équipe à 8 doivent le faire par mail avant le 30 septembre

U 15

D3 Poule K

Journée 1 du 14 / 09 / 24 : Le match Vallée de l'Hien 2 / St André le Gaz 2 est reprogrammé au 05/10/24.

Pour permettre à toutes les équipes de jouer, la commission a procédé à des ajustements.

D3 Modification des poules

Poule G : Intégrer Poisat à la place de l'exempt.

Poule K : Enlever Cessieu qui est remplacé par Ent St Quentin Fallavier Villefontaine 2.

Poule M : Intégrer Cessieu à la place de l'exempt.

Le match de la journée 1 du 14/09/24 Ent. St Quentin Fallavier Villefontaine 2 / Tour St Clair 2 est programmé au 05/10/24.

Les matchs des poules G et M de la première journée seront reprogrammés ultérieurement.

Gpt Vézeronce Huert Dolomieu : Manque accord de Nivolas.

Le tirage au sort du 1° tour de la coupe Pierre Dubois sera consultable sur le site en fin de semaine, matchs le 05/10/24.

Le 1° tour du challenge Augustin Dominguez aura lieu le 26/10/24

U 17

D3 : Poule C : FC OISANS forfait général.

Poule H : RC BOUVESSE forfait général.

Coupe Crédit Agricole.

Le 1° tour de la coupe est reprogrammé au 26 octobre 2024.

Les équipes de D1 sont exemptées de ce tour. Le tirage au sort du 1° tour se fera ultérieurement.

U 20

Clubs qualifiés en coupe Gambardella :

Matchs du 21 Septembre reportée à une date ultérieure.

Vallée du Guiers 21 / LCA foot 38 21.

Claix 21 / Sassenage 21.

Mos 3r 24 / St Maurice l'Exil 21,

Isle d'Abeau 21 / Nivolas 22.

SENIORS

Composition des poules D5 :

POULE A	POULE B	POULE C
ABBAYE 2	CLAIX 2	CROSSEY 2
FROGES OC	ST GEORGES COMMIIERS 2	MIRIBEL 2
DOMENE 2	SASSENAGE 3	FARAMANS 2
ST MARTIN D'HERES 3	TULLINS 2	CHIRENS 3
SUD ISERE 2	VINAY	ST JOSEPH RIVIERES 2
PIERRE-CHATEL	RO CLAIX 2	VOUREY 2
BOURG D'OISANS	ST LATTIER 2	VIRIEU/VALONDRAS 2
UO Portugal 2	CHATTE 2	RC HILAIROIS
TUNISIENS SMH 2	VERSAU 2	VOREPPE
TURCS GRENOBLE 2	POISAT	LCA FOOT 2

ES MISTRAL 2
MAHORAIS GRENOBLE 2

ST ANTOINE 2
CHAMPAGNIER

RIVES 2
EXEMPT

POULE D

UNIFOOT 2
CREMIEU 2
LAUZES 3
BATIE MONTGASCON 2
LES AVENIERES 2
DOLOMIEU 3
CORBELIN 3
ST ANDRE LE GAZ 3
VELANNE
CREYS-MORESTEL 4
ROCHETOIRIN
EXEMPT

POULE E

THODURE 2
ECBF 2
BONNEVAUX
LIERS 2
LCA FOOT 3
FORMAFOOT 3
VALLEE HIEN 3
POLIENAS
BOURGOIN ASP
IZEAUX
BIZONNES 2
EXEMPT

POULE F

FARAMANS 3
CESSIEU
VIRIEU/ VALONDRAS 3
SY HILAIRE COTE 2
CS 4 ROUTES 2
CASSOLARD PASSAGE 2
ISLE D'ABEAU 2
BILIEU 2
VELANNE 2
ASCOL FOOT 38
BEAUVOIR ROYAS 2
EXEMPT

POULE G

ESTRABLIN 3
ARTAS-CHARANTONNAY 3
ENTENTE ETANGS 2
EYZIN ST SORLIN 2
BEAUVOIR ROYAS
COLLINES 2
MOS 3R 5
CHEYSSIEU
NORD DAUPHINE 2
VAREZE 4
AGNIN
CREMIEU

VETERANS

Certains clubs n'ont pas notifié leur inscription par footclubs ou à la commission sportive.

Pour les retardataires merci de faire le nécessaire rapidement.

Le président

Michel VACHETTA

La secrétaire

Annie BRAULT

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

Procès-Verbal N°671

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 27 septembre 2024 au dimanche 29 septembre 2024

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 28 septembre 2024

Match U13 D4

AJA VILLENEUVE/FC DEUX ROCHERS 2 à 13h30

Match U15 D3 AJA VILLENEUVE/OC EYBENS 3 à 15h30

dimanche 29 septembre 2024

Match Seniors D3

AJA VILLENEUVE2 / VERSOUD FC à 15h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 28 septembre 2024

Match U15 à 8 D1

GUC FOOTBALL FÉMININ/FC BOURGOIN à 14h00

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE N°2 (foot)

samedi 28 septembre 2024

Match U20 D2

ASIEG/US GIÉRES à 15h00

dimanche 29 septembre 2024

Match seniors D5

TURCS DE GRENOBLE 2/ASJF DOMÉNE 2 à 12h30

Match seniors D3

TURCS DE GRENOBLE/US ABBAYE à 15h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 28 septembre 2024

Match U13 D2

FC MISTRAL 2/OC EYBENS 4 à 12h30

Match U13 D2

FC MISTRAL/OC EYBENS 3 à 12h30

Match U15 D3

FC MISTRAL/FC SEYSSINS 3 à 15h00

dimanche 29 septembre 2024

Match Seniors D5

ES MISTRAL 2/FC SAINT MARTIN D'HÉRES 3 à 12h30

Match Seniors D3

ES MISTRAL/CLAIX FOOT à 15h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 29 septembre 2024

Match Seniors D5

US ABBAYE 2/VO PORTUGAL SMH 2 à 15h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 29 septembre 2024

Match Féminines D3

GF38/FC CHASSIEU DÉCINES à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

samedi 28 septembre 2024

Match U14 R1

GF38/SAINT-ÉTIENNE à 13h00

dimanche 29 septembre 2024

Match Séniors D3

FC2A 2/RACHAIS ES 2 à 15H00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 28 septembre 2024

Match U15 R1

GF38/SAINT-ÉTIENNE à 13h00

Match U16 R1

GF38/FBBP à 16h00

dimanche 29 septembre 2024

Match U18 R1

GF38/THÖNON ÉVIAN à 15h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 28 septembre 2024

Match U15 D3

FC2A 2/FC SAINT MARTIN D'HÉRES 2 à 14h00

dimanche 29 septembre 2024

Match Seniors D4

ASGD/FC MAHORAIS GRENOBLE à 15H00

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 28 septembre 2024

Match U13 D2

USVO 3/FC SEYSSINS 3 à 10h30

Match U13 D1

USVO/GF38 2 à 10h30

Match U13 D1

USVO 2/FC ÉCHIROLLES 2 à 12h00

Match U15 D3

USVO 2/FC ÉCHIROLLES 3 à 14h00

Match U15 D2

USVO/US GIÈRES 2 à 16h30



COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 17 sept 2024

Procès-Verbal N°671

Président : Samuel BOURGEOIS

REUNIONS DE SECTEURS U6-U9

Secteur	Date de la réunion	Lieu	Horaire
St Marcellin	Judi 19 septembre	St Vèrand (Stade)	19h
Basse Isère (Sect. A)	Lundi 23 septembre	Ruy Montceau (Stade)	19h
Basse-Isère (Sect. B)	Judi 19 septembre	La Tour du Pin (Stade)	19h

Planning des Formations d'Educateurs / Educatrices 24-25

IMPORTANT :

Tous les candidats doivent suivre l'un des parcours d'inscription ci-dessous :

- S'il finance sa formation : depuis le site maformation.fff.fr,
- Si le club finance sa formation : depuis portailclubs.fff.fr via le club auprès duquel il est affilié.

Les formations CFI U6/U9 et U10/U13 d'août septembre sont ouvertes, pensez à vous inscrire rapidement, **avant le 24 juillet de préférence**, prendre en compte les congés d'été du personnel dédié à la formation (du 26 juillet au 19 août)

CFI U6-U9 3 OCTOBRE ET 17 OCTOBRE

Liste des inscrits au 16 septembre

NOM PRENOM	CLUB
AIT HAMMOU Abdelouahed	F.C PAYS VOIRONNAIS
CHELIL Malick	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
CLEMENT Tao	L.C.A. FOOT 38
COUTINHO Maeva	F.C. MOIRANS
DE CARVALHO Maxime	2 ROCHERS FC
DE SOUSA Manuel Jose	L.C.A. FOOT 38
DOMINGUES Jean Louis	L.C.A. FOOT 38
JADZINSKI Noa	2 ROCHERS FC
PETRIER Melissa	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
TAFER Salim	A.C. SEYSSINET PARISET

CFI U10-U13 4 OCTOBRE ET 18 OCTOBRE

Liste des inscrits au 16 septembre

NOM PRENOM	CLUB
BARBIERO Sébastien	A.S. NOTRE DAME DE MESSAGE
BELKADI Omar	2 ROCHERS FC
BENASSOU ANNOUR Yassir	F.C. MOIRANS
BERIZZI Thierry	A.C. SEYSSINET PARISET
BORNE Charlelie	F.C. LA TOUR ST CLAIR
FRANCO Guilain	F.C. LA TOUR ST CLAIR
GHRAIRI Faouzi	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
GIROUD GARAMPON Cédric	F.C. CHIRENS
INFUSO Hugo	F.C. MOIRANS
KONATE Karinka	A.C. SEYSSINET PARISET
LEROY Kassandra	F.C. MOIRANS
LOIZZO Lenny	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
MANZIA Bidge	A.C. SEYSSINET PARISET
PAQUIER Romain	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
PARDINI JOUBERT Patrizia	A.S. NOTRE DAME DE MESSAGE
TAOUIL Youssef	2 ROCHERS FC
YESSAAD Hamed	2 ROCHERS FC

PLANNING 24-25

Thème	Date	Lieu
CFI U6U9 (1)	22 aout 2024	ST ANDRE LE GAZ
	12 septembre 2024	
CFI U10U13 (1)	23 aout 2024	ST ANDRE LE GAZ
	13 septembre 2024	
CFI U6U9 (2)	3 octobre 2024	2 ROCHERS
	17 octobre 2024	
CFI U10U13 (2)	4 octobre 2024	2 ROCHERS
	18 octobre 2024	
CFI FUTSAL (1)	21 & 22 nov. 2024	

Module GB		
CFI U14-U19 (1)	14 novembre 2024	ST MAURICE EXIL
	28 novembre 2024	
CFI SENIORS (1)	15 novembre 2024	ST MAURICE EXIL
	29 novembre 2024	
AF Accompagnateur d'équipe		
CFI PROJET CLUB (1)	5 décembre 2024	District Isère Sassenage
CFI PROJET CLUB (2)	16 janvier 2025	
CFI U14-U19 (2)	6 février 2025	
	20 février 2025	
CFI SENIORS (2)	7 février 2025	
	21 février 2025	
CFI U6U9 (3)	06 mars 2025	
	20 mars 2025	
CFI U10U13 (3)	07 mars 2025	
	21 mars 2025	
CFI U6U9 (4)	03 avril 2025	
	17 avril 2025	
CFI U10U13 (4)	04 avril 2025	
	18 avril 2025	
CFI U14-U19 (3)	15 mai 2025	
	29 mai 2025	
EXAMENS CERTIFICATION CFF... 2024/2025		
Certif 1	06 novembre 2024	
Certif 2	14-mai-25	

INFORMATION LIGUE

Le Pôle Formations vous informe que les journées complémentaires pour valider les Diplômes Fédéraux Coach Jeunes et Séniors sont désormais disponible [sur maformation.fff.fr](http://sur.maformation.fff.fr).

Dates :

- 19/09/24 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 24/10/24 à Saint-Priest-en-Jarez (42)
- 07/11/24 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 18/12/24 à Sassenage (38)
- 21/01/25 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 27/02/25 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 13/03/25 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 24/04/25 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 13/06/25 à Cournon d'Auvergne (63)

Les journées auront lieu de 08h30 à 17h30.

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Jeunes :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF2 ou CFF3 avant l'entrée en formation

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Séniors :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF3 avant l'entrée en formation

Les diplômes CFF2 et CFF3 sont valables jusqu'en 2027.

Si ces diplômes ne sont pas recyclés (passage aux Diplômes Fédéraux) avant le 30 juin 2027, ils seront perdus.

EQUIVALENCES ET PASSERELLES NOUVELLE FILIERE DE FORMATION DES EDUCATEURS

Les connaissances acquises précédemment sur des formations ayant évoluées peuvent être valorisées via des équivalences avec le nouveau parcours de formation. De plus, des allègements ont été imaginés entre le parcours bénévole et le parcours professionnel.

Des équivalences jusqu'au 30 juin 2027	
FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
MODULE U7	CFI U6_U9
MODULE ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE
CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ
MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL
CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH JEUNES
CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH SENIORS
CFF1 – CFF2 – CFF3 – CFF4	POSSIBILITÉ DE CERTIFIER SI 2 MODULES D'UN MÊME CFF EXEMPLE : MODULE U13+MODULE U15 = CFF2

Des passerelles entre le parcours bénévole et professionnel	
FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
CFF (1 OU 2 OU 3)	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
CFI	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL RESPONSABLE ÉCOLE DE FOOTBALL	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 1 - MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH JEUNES	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 2 (C7 À C12) MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH SENIORS	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 (C14 À C17) - MONITEUR DE FOOTBALL
CERTIFICAT FUTSAL PERFORMANCE	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 - MONITEUR DE FOOTBALL

Pour toute demande d'équivalence, veuillez vous rapprocher de votre Institut Régional de Formation du Football :

IR2F	Responsable(s)	Téléphone	Mail
Auvergne-Rhône Alpes	Elise PONCET	04 72 15 30 76	formations@laurafot.fff.fr